



Assemblée Générale du 31 juillet 2020 tenue par voie électronique

Tous les membres de l'association ont été consultés par ce mail le 24 juillet 2020

Cher Consœur, Cher confrère

Dans les circonstances sanitaires actuelles vous trouverez dans ce mail le lien pour un vote électronique des résolutions de l'AG de l'association GYNELOG. Vous pouvez voter dès réception du mail et ce vote sera clos le 31 juillet 2020. Merci de participer.

liens vers le rapport moral et les comptes pour 3 années concernées : Rapport moral :

http://www.medycs.net/direct/ag2020/2020_Rapport_Moral_Gynelog.pdf

Compte 2017 : http://www.medycs.net/direct/ag2020/Compte_Gynelog_2017.pdf

Compte 2018 : http://www.medycs.net/direct/ag2020/Compte_Gynelog_2018.pdf

Compte 2019 : http://www.medycs.net/direct/ag2020/Compte_Gynelog_2019.pdf

Rapport Moral de l'association Gynelog présenté par le président

L'association GYNELOG a la possibilité de tenir son assemblée générale par un échange de messagerie internet et un vote en ligne. Cette année de confinement justifie la mise en œuvre de cette procédure. Elle a l'avantage de permettre d'adresser au plus grand nombre des utilisateurs le compte rendu de l'activité de l'association, liée au logiciel MedyCS.

Les développeurs continuent d'adapter le logiciel à l'environnement (WIN 10, RGPD, MariaDB, évolutions Sesam Vitale et CPS)

Trois efforts les occupent :

-Le premier correspond à la télétransmission des feuilles de soins électroniques et aux téléservices (déclaration de grossesse, arrêts de travail). C'est un chantier permanent mais cahotant au rythme des modifications politiques et techniques de la Sécurité Sociale. Les informaticiens parviennent à

maintenir le respect des critères de la Sécurité Sociale ce qui donne droit au forfait structure qui est la première partie indispensable pour prétendre à la rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP). Les agréments LAP et DMP permettent de compléter la réponse de deux autres indicateurs. La dotation annuelle aux membres de GYNELOG leur permet de financer largement leurs charges informatiques.

-Le deuxième effort concerne les outils de gestion des risques. Ces spécificités de MedyCS le distinguent de tous les autres logiciels médicaux, plutôt conçus pour satisfaire la population médicale la plus large, celle des généralistes. Cela explique l'attachement à MedyCS des Gynécologues qui l'ont adopté. Ces spécificités s'inscrivent dans l'objectif de sécuriser la pratique médicale et justifient pleinement le partenariat avec GYNERISQ pour le développement, par la mise en commun des informaticiens. On perçoit particulièrement les potentialités de ce partenariat dans l'accréditation d'équipe assise sur l'utilisation de MedyCS pour extraire les cas avérés de risques et pour construire des barrières.

Dans le dernier exercice, les informaticiens ont développé comme barrière, une liste d'échéance qui fonctionne comme une deuxième file d'attente. C'est une barrière contre le risque d'oublier un résultat ou de négliger un compte rendu. L'intérêt est évident pour prévenir un défaut de soins pour la patiente ou une mise en danger médico-légale pour le soignant.

La secrétaire peut, grâce à la file d'échéance, soumettre au médecin le compte rendu à valider et diffuser. Autre application, après la réalisation d'un prélèvement et l'émission du bon qui l'accompagne au laboratoire, une échéance 15 jours plus tard permet pointer les résultats s'ils ne sont pas encore intégrés. Les informaticiens ont par ailleurs construit un outil d'extraction pour faire vivre des indicateurs médicaux. Ils ont enrichi l'arsenal des moyens pour éviter la confusion entre une nouvelle grossesse et la précédente qui n'a jamais été clôturée parce que son suivi s'est interrompu avant le terme normal. Ces développements comme outil de gestion des risques justifient que nous obtenions le financement de l'ANDPC pour notre formation annuelle à ces outils qui a lieu en septembre 2020 . <http://gynelog.asso.fr/rappel-le-seminaire-GYNELOG-est-maintenu/>

-Le troisième effort correspond à l'interopérabilité avec les dossiers informatiques des établissements et le DMP. Elle permet d'injecter dans ces systèmes d'informations des documents parfaitement formatés. C'est un grand apport de MedyCS au logiciel d'établissement qui ne peuvent pareillement guider la production de ces comptes rendus avec autant de célérité et de rigueur. Paradoxalement, il peut être difficile de faire accepter cette interopérabilité aux responsables informatiques des établissements alors qu'elle est une obligation et un facteur de qualité. Et trop de médecins ignorent que la décision leur appartient puisqu'ils sont seuls responsables des pièces du dossier. Les établissements n'ont que le devoir de conserver les dossiers. Un mail de l'HAS reconnaît l'intérêt de notre logiciel dans les établissements.

Tirer profit de ces potentialités demande une approche différente selon l'objectif. L'utilisation quotidienne du logiciel est intuitive. En revanche, le paramétrage des fonctionnalités passe par un apprentissage qui demande réellement de l'esprit logique pour se plier à la réduction des processus de soins en composants élémentaires que l'on doit transcrire dans le langage de MedyCS. Le plus souvent les équipes adoptent le paramétrage qu'ils ont apprécié dans un autre établissement et qu'il est possible de retoucher en fonction des besoins à l'usage.

L'aide de ceux qui veulent apprendre à paramétrer est simple à organiser avec un esprit de compagnonnage. Le site donne les contacts pour cela. Les interventions en urgence lors d'une panne ne donnent pas toujours la même satisfaction. Car les informaticiens se sont lassés d'être joignables à tout instant ce qui les privait de la sérénité pour bien développer le logiciel. Ils ont demandé la

création d'une interface entre eux et les utilisateurs, pour apprécier l'urgence, les ressources nécessaires, pour préparer l'utilisateur (matériel et mots de passe de pare-feu) et faire coïncider les disponibilités. Leur temps est aussi précieux que celui des utilisateurs. Certains utilisateurs ont du mal à admettre cette nouvelle exigence de discipline, à comprendre qu'on vérifie si leur souci dépend de leur équipement informatique général, que doit entretenir un équipementier local, ou du logiciel c'est-à-dire de nous-mêmes. Ils ont du mal à comprendre qu'il leur faut être disponibles eux-mêmes, ne pas demander comme trop souvent à la secrétaire de leur régler un problème qu'elles ne savent pas bien expliquer puisque ce n'est pas le leur. Je me souviens de ce sénateur dont on riait car il envoyait en consultation sa secrétaire avec son carnet de surveillance de diabète. Tous les médecins savent que ce n'est pas possible de soigner ainsi. Certains ont du mal à admettre que c'est pareil en informatique. Il faut avoir sous la main tout son dossier, les mots de passe des antivirus, notamment pour que l'informaticien à distance puissent être rapidement efficace.

Notre association fonctionne bien, comme vous pourrez voir dans son bilan financier qui nous assure la pérennité et nous conduit à laisser les cotisations inchangées. Vous aurez à voter le quitus pour les 3 derniers exercices puisque nous avons oublié cette formalité.

Nous vous demandons d'élire le conseil d'administration dont l'effectif doit être compris entre 6 et 12 membres

Jean MARTY, Serge FAVRIN et Philippe BOISSELIER profitent de la disponibilité de leur retraite pour faire vivre l'association et sont maintenus pour cela dans la liste soumise aux suffrages.

Frédéric BANCHERI

Philippe COURTAIS

Jacques DOVE

Serge FAVRIN

Alain GODARD

Benedicte LESIEUR

Jean MARTY

Olivier MULTON

Emmanuel PEIGNE

Olivier THIEBAUGEORGES

VOTE des résolutions

Première résolution

Après examen des bilans financiers, l'assemblée générale donne quitus au président et au trésorier pour l'exercice 2017, 2018, 2019.

Votée à l'unanimité des 15 suffrages exprimés

Seconde résolution

Les cotisations pour 2020 sont renouvelées sans modification :
Cotisation annuelle individuelle donnant droit à usage de MedyCS: 290 €
Cotisation annuelle d'établissement donnant droit
d'utilisation à tous soignants de la structures: 5000 €
Cotisation individuelle d'adhésion 45€(l'usage étant acquis
indépendamment)

Votée à l'unanimité des 15 suffrages exprimés

Troisième résolution

L'assemblée générale adopte le rapport moral

Votée à l'unanimité des 15 suffrages exprimés

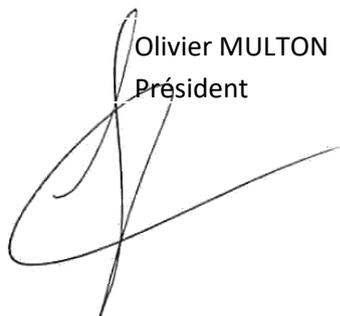
Quatrième résolution

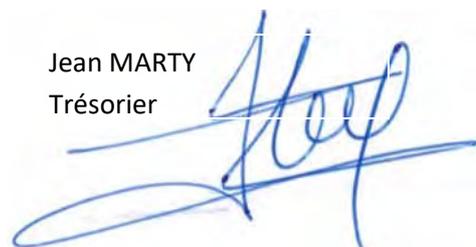
Election du conseil d'administration :
Nous vous demandons d'élire le conseil d'administration dont l'effectif doit être compris
entre 6 et 12 membres

Jean MARTY, Serge FAVRIN et Philippe BOISSELIER profitent de la
disponibilité de leur retraite pour faire vivre l'association et sont
maintenus pour cela dans la liste renouvelée soumise aux suffrages

Frédéric BANCHERI
Philippe BOISSELIER
Philippe COURTAIS
Jacques DOVE
Serge FAVRIN
Alain GODARD
Benedicte LESIEUR
Jean MARTY
Olivier MULTON
Emmanuel PEIGNE
Olivier THIEBAUGEORGES

Votée à l'unanimité des 15 suffrages exprimés


Olivier MULTON
Président

Jean MARTY
Trésorier




Conseil d'administration de l'association GYNELOG

Réunion tenue en conférence téléphonique le 13 août de 18H30 à 19H

Émargement caractérisé par la connexion des participants

Membres du CA	Présence
Frédéric BANCHERI	X
Philippe BOISSELIER	X
Philippe COURTAIS	Excusé
Jacques Stéphan DOVE	X
Serge FAVRIN	X
Alain GODARD	Excusé
Benedicte LESUEUR	Excusé
Jean MARTY	X
Olivier MULTON	X
Emmanuel PEIGNE	X
Olivier THIEBAUGEORGES	X

Ordre du jour

Élection du bureau

Discussion générale

Le président Olivier MULTON ouvre la séance à 18H30.

Il rappelle le résultat des votes et l'élection à l'unanimité des membres du conseil d'administration

Il propose de poursuivre son travail de président. Jean MARTY celui de trésorier et d'interface avec les informaticiens. La retraite lui donne plus de disponibilité pour cela. Le conseil d'administration doit cependant jouer un rôle de contrôle sur son efficacité pour mettre un terme à sa fonction le jour où une meilleure organisation deviendra nécessaire.

Le renouvellement peut déjà prendre la forme de la participation de jeunes utilisateurs du logiciel : Olivier THIEBAUGEORGES comme vice-Président, et Jacques Stephan DOVE au poste de secrétaire sont proposés.

Ce bureau est élu à l'unanimité des présents.

Jean MARTY rappelle le fonctionnement de l'association en collaboration étroite avec GYNERISQ qu'il faudra savoir renforcer.

Le débat en vient naturellement sur l'interopérabilité entre MEDYCS et les logiciels d'établissement et plus généralement la relation entre GYNELOG et les établissements.

Dans son travail de coordination Jean Marty précise qu'il priorise toujours l'interopérabilité entre MEDYCS et les logiciels d'établissement. Il rappelle que ce sont les règles du dossier médical en hospitalisation qui s'appliquent : le soignant doit tenir un dossier et produire des comptes rendus de ses actes et les déposer dans le dossier médical d'hospitalisation dont l'établissement n'a que la charge de la garde et de l'exhaustivité par rapport aux actes. Le Médecin d'après le principe de responsabilité médicale garde une indépendance d'organisation pour son matériel. Pour mémoire, la Cour européenne a considéré que les logiciels informatiques sont des dispositifs médicaux.

L'informatique se voit donc appliquer les règles générales d'utilisation du matériel qui peut appartenir au médecin ou à l'établissement.

Ce sont le contrat médecin établissement, la CME et d'éventuelles conventions qui peuvent fixer les modalités de la numérisation, la production des pièces et la tenue du dossier informatique. Cela s'établit toujours selon le rapport de forces car le cadre réglementaire est bien moins contraignant que ne le disent les établissements. Les experts de Gynersiq ont montré MedyCS aux experts de l'HAS qui ont souligné l'intérêt du programme et n'ont fait aucune critique sur son articulation avec le dispositif informatique de l'établissement.

Autre sujet, Philippe BOISSELIER se charge pour le séminaire des questions d'usage de base du logiciel.

Les débats reprendront en marge du séminaire des 11 au 13 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée

Olivier MULTON



Jean MARTY



Adresse : 134 BOULEVARD DE LONGCHAMP
NANTES (44)

Carte valable jusqu'au : 09.05.2023

délivrée le : 10.05.2013

par : PRÉFECTURE DE LOIRE-ATLANTIQUE (44)

Signature de l'autorité :



Adresse : 25 RUE DU TENDAT
ALBI (81)

Carte valable jusqu'au : 18.01.2014

délivrée le : 19.01.2004

par : PRÉFECTURE DU TARN (81)

Signature de l'autorité :

